



Rennes, le vendredi 10 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pendant l'épidémie, ne négligez pas les soins essentiels à votre santé

Depuis l'annonce du stade 3 de l'épidémie COVID 19 et l'entrée en vigueur des mesures de confinement, certains patients ne consultent plus leur médecin traitant et, de manière plus générale, les professionnels de santé qui les prennent en charge habituellement.

Ce phénomène n'est pas sans risque. En effet, l'interruption d'un traitement et/ou d'un suivi médical peut conduire à un retard de diagnostic ou à des complications évitables, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques qui nécessitent un suivi régulier.

L'Agence Régionale de Santé, la Préfecture de région, l'Assurance Maladie et l'Union Régionale des Professionnels de Santé et Médecins Libéraux Bretagne, **rappellent l'importance de la continuité des soins essentiels pour ne pas retarder indûment une prise en charge dont le report pourrait entraîner une perte de chance. Les patients doivent continuer à faire appel à leurs professionnels de santé habituels.**

Une diminution des consultations dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 est constatée

Les professionnels de santé ont alerté ces derniers jours sur la diminution considérable de la demande de rendez-vous, d'appels ou de venues pour d'autres motifs que la suspicion de coronavirus.

Les mesures nécessaires sur le confinement, conduisent de nombreux patients ou familles avec enfants, à retarder ou à surseoir au recours aux soins, y compris lorsqu'ils sont atteints de pathologies nécessitant un suivi régulier.

La conséquence : risque important de retard de diagnostic, de complications évitables et de perte de chance pour les patients **et plus particulièrement ceux relevant d'une pathologie chronique, d'affections longues durée (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires...) ou de troubles psychiatriques, les femmes enceintes et les jeunes enfants, les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente.**

Contacts presse :

ARS Bretagne : Aurélien ROBERT – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Préfecture de région : Bénédicte Villerooy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villerooy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Des professionnels de santé organisés pour maintenir une offre de soins sécurisée

En cette période d'épidémie, l'ensemble des acteurs de santé sont à l'écoute de leurs patients et se sont organisés pour maintenir une offre de soins dans des conditions de sécurité optimale.

Les professionnels de santé peuvent conseiller par téléphone, proposer une téléconsultation, recevoir les patients suivant des modalités horaires et des conditions permettant de réduire au maximum le risque de contamination. Certains soins et examens hors COVID ne peuvent être réalisés qu'en présentiel soit en cabinet de ville (ex. échographie de suivi de grossesse) ou en établissement de santé (ex. soins de dialyse, intervention chirurgicale urgente). Les patients ne doivent pas hésiter à prendre contact avec le professionnel qui les suit pour connaître les modalités de prise en charge proposées.

La Haute Autorité de Santé a également invité les professionnels de santé à prendre contact avec leurs patients les plus à risque (personnes en affection longue durée - ALD, personnes âgées à domicile, avec des polyopathologies ou avec des psychopathologies, ou encore personnes n'observant pas leur traitement correctement) pour éviter les ruptures de soins des pathologies chroniques.

Ils sont aussi invités à évaluer l'environnement social et les conditions du confinement de leurs patients (moyens de communication, disponibilités des médicaments nécessaires, présence d'un entourage) et à renforcer le suivi de ceux qui seraient fragilisés par la crise sanitaire.

Que ce soit dans les structures d'urgences mais également dans les autres services comme les maternités ou au niveau des consultations, les hôpitaux se sont organisés de façon à mettre en place des secteurs distincts de prises en charge des patients Covid-19 avec des équipes dédiées afin de pouvoir accueillir toutes les pathologies non liées au Covid-19.

Pour les urgences vitales : faire le 15

Au-delà des urgences Covid-19, en cas de symptômes évocateurs d'une urgence vitale (douleur thoracique qui peut être signe d'infarctus ; paralysie, trouble de la parole qui peuvent être signes d'un AVC...), les populations doivent appeler le 15.



Coronavirus COVID-19

Patients

**PENDANT L'ÉPIDÉMIE, NE NÉGLIGEZ PAS
LES AUTRES PATHOLOGIES**

Même pendant le confinement, les professionnels de santé continuent de vous soigner dans des conditions sécurisées.

En cas de besoin, contactez votre médecin
En cas d'urgence, appelez le 15

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

Contacts presse :

ARS Bretagne : Aurélien ROBERT – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Préfecture de région : Bénédicte Villerooy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villerooy@ille-et-vilaine.gouv.fr